

Sujet : Vanpeene Fanny demande : Enquête publique portant sur le projet de concession des plages naturelles de Mar Vivo/Les Sablettes
Date : Thu, 9 Aug 2018 09:48:28 +0200
De : Fanny Vanpeene >

Bonjour, je pense qu'il est important pour le grand hôtel d'avoir une concession. Cependant, il faut absolument faire appliquer l'article 30, codifié dans les articles L.321-9 du code de l'environnement et L.2124-4 du CG3P, dispose que : « L'accès des piétons aux plages est libre sauf si des motifs justifiés par des raisons de sécurité, de défense nationale ou de protection de l'environnement nécessitent des dispositions particulières. L'usage libre et gratuit par le public constitue la destination fondamentale des plages au même titre que leur affectation aux activités de pêche et de cultures marines ». Une servitude de 3 m sera également laissée entre le rivage et l'établissement présent sur le DPM pour permettre la libre déambulation ». En effet, la plage doit rester avant tout en libre usage par le public. Bien à vous.

Profil : particulier

Nom : Vanpeene

Prénom : Fanny